

ENTOURAGE VACCINÉ CONTRE LA COQUELUCHE = BÉBÉ PROTÉGÉ

Futurs et jeunes parents, parlez-en à votre médecin



Hôpitaux
Universitaires
Genève

Vos questions sur la coqueluche

Vaccinez-vous !

Profitez d'une consultation aux HUG pour faire le rappel de vaccin – ou parlez-en à votre médecin ou votre gynécologue. La vaccination est importante, si possible avant la naissance de votre bébé.

Pourquoi la coqueluche est-elle dangereuse pour les bébés ?

Chez les moins de six mois, elle provoque des accès de toux tels que certains bébés n'arrivent plus à téter ni à respirer. Plus de la moitié d'entre eux doivent être hospitalisés par crainte de graves complications.

Comment se transmet la coqueluche ?

Ce microbe se transmet très facilement par les postillons. Il circule beaucoup dans la population adulte (toux persistante), souvent sans être diagnostiqué. Des membres de votre famille ou de votre entourage risquent donc de contaminer votre bébé sans le savoir.

Comment protéger les bébés ?

Avant l'âge de six mois, la protection des nourrissons contre la coqueluche passe par la vaccination des personnes adultes. Chez elles, une piqûre de rappel suffit pour être protégées pendant une dizaine d'années contre la coqueluche, la diphtérie et le tétanos.

Et après six mois ?

Il existe un vaccin efficace et sûr contre la coqueluche. Administré à deux mois, votre bébé sera protégé dès l'âge de six mois après avoir reçu les trois doses de vaccin.

Qui devrait avoir un rappel de vaccin ?

Les femmes enceintes ou venant d'accoucher, les parents, les jeunes de 25 à 29 ans et toutes celles et ceux qui sont en contact avec des bébés.

Que faire si vous êtes futurs ou jeunes parents ?

- ▶ Si vous êtes enceinte et non vaccinée, la grossesse est un bon moment pour renforcer l'immunité : vos anticorps sont transmis à votre bébé.
- ▶ Pour protéger votre bébé, vérifiez que tout son entourage est bien vacciné contre la coqueluche : parents, frères et sœurs, grands-parents, ami-es proches, ... et aussi les baby-sitters !

Pour en savoir plus : ➔ www.infovac.ch